



mrc

La Haute-Yamaska
Prosphère de nature

Granby, le 19 février 2018

Monsieur Robert Désilets
Directeur général
Village de Warden
172 rue Principale
Warden QC J0E 2M0

Objet : Règlements d'urbanisme numéros 2017-126, 2017-127, 2017-128, 2017-129 et 2017-131

Monsieur,

Nous vous transmettons par la présente les certificats attestant de la conformité des règlements en titre aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous prions d'accepter nos salutations distinguées.

La greffière,

Jessica Tanguay

JT/hl

p. j.

c. c.: M. Steve Otis, coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif



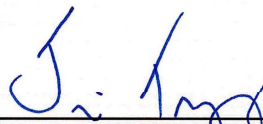
**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Numéro de certificat: 1284-2018

Le présent certificat atteste que le règlement numéro 2017-126 intitulé « Plan d'urbanisme numéro 2017-126 », adopté par la Municipalité du village de Warden le 6 décembre 2017, a été examiné et approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska lors de sa séance ordinaire du 14 février 2018.

Ledit règlement est ainsi déclaré **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Délivré à Granby, le 19 février 2018.



Jessica Tanguay, greffière.



mrc

La Haute-Yamaska
Prosphère de nature

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Numéro de certificat: 1285-2018

Le présent certificat atteste que le règlement numéro 2017-127 intitulé « Règlement de zonage numéro 2017-127 », adopté par la Municipalité du village de Warden le 6 décembre 2017, a été examiné et approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska lors de sa séance ordinaire du 14 février 2018.

Ledit règlement est ainsi déclaré **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Délivré à Granby, le 19 février 2018.

Jessica Tanguay, greffière

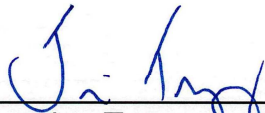
**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Numéro de certificat: 1286-2018

Le présent certificat atteste que le règlement numéro 2017-128 intitulé « Règlement de lotissement numéro 2017-128 », adopté par la Municipalité du village de Warden le 6 décembre 2017, a été examiné et approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska lors de sa séance ordinaire du 14 février 2018.

Ledit règlement est ainsi déclaré **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Délivré à Granby, le 19 février 2018.



Jessica Tanguay, greffière



mrc

La Haute-Yamaska
Prospère de nature

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Numéro de certificat: 1287-2018

Le présent certificat atteste que le règlement numéro 2017-129 intitulé : « Règlement de construction numéro 2017-129 », adopté par la Municipalité du village de Warden le 6 décembre 2017, a été examiné et approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska lors de sa séance ordinaire du 14 février 2018.

Ledit règlement est ainsi déclaré **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Délivré à Granby, le 19 février 2018.

Jessica Tanguay, greffière



mrc
La Haute-Yamaska
Prospère de nature

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Numéro de certificat: 1288-2018

Le présent certificat atteste que le règlement numéro 2017-131 intitulé « Règlement administratif numéro 2017-131 », adopté par la Municipalité du village de Warden le 6 décembre 2017, a été examiné et approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska lors de sa séance ordinaire du 14 février 2018.

Ledit règlement est ainsi déclaré **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Délivré à Granby, le 19 février 2018.



Jessica Tanguay, greffière